



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS
PUBLIQUES, DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Bureau des élections et de la police
administrative

A. TARTIÉ

**Installations classées -
Récépissé de déclaration
de changement d'exploitant -**

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, titre 1^{er} du Livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, notamment l'article R. 512-68 ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral 24 octobre 2007 autorisant la société Michel THIERRY à exploiter une usine textile sur le territoire de la commune de Laroque d'Olmes, rue Denis Papin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2011 prescrivant la surveillance initiale des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique des installations de Laroque d'Olmes de la société Michel THIERRY ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 13 juillet 2012 prenant notamment acte du changement d'exploitant des installations de Laroque d'Olmes au profit de la société Johnson Controls ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2015 prescrivant la surveillance pérenne des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique des installations de Laroque d'Olmes de la société Johnson Controls ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant souscrite le 3 janvier 2017 par la SAS Adient Fabrics France,

CERTIFIE :

avoir reçu de la société SAS ADIENT FABRICS FRANCE, rue Denis Papin 09600 Laroque d'Olmes, une déclaration en date du 3 janvier 2017 par laquelle elle fait connaître qu'elle exploite, depuis le 1^{er} octobre 2016, l'usine textile précédemment exploitée à la même adresse par la société Johnson Controls, qui a fait l'objet des arrêtés préfectoraux des 24 octobre 2007, 21 janvier 2011, 13 juillet 2012 et 15 janvier 2015 susvisés.

Fait à Foix, le - 6 JAN. 2017

Pour la préfète et par délégation,
La directrice des libertés publiques, des
collectivités locales et des affaires juridiques,


Rosy FAUCET

